

REGLEMENT PARTICULIER

30^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2025. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du visa
Ouverture des engagements : Dès réception du visa
Clôture des engagements : **Lundi 8 Septembre 2025**
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 20 Septembre 2025**
Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 20 Septembre de 7h30 à 17h**
Vérifications Administratives : **Samedi 20 Septembre de 7h30 à 12h30 et 13h30 à 15h**
Vérifications Techniques le : **Samedi 20 Septembre de 9h à 12h et 13h30 à 16h**
Heure de mise en place du parc de départ (gardé) : **A partir de 14h30**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 20 Sept. 15h00 à la mairie d'Envermeu**
Publication des équipages admis au départ le : . **Samedi 20 Sept à 17h00 à la salle des fêtes d'Envermeu**
Départ du premier concurrent 1^{ère} Etape à : **Samedi 20 Sept à 19h00 du Parc Fermé d'Envermeu**
Arrivée du 1er concurrent de la 1^{ère} Etape à : **Samedi 20 Sept à 20h18 du Parc Fermé à Envermeu**
Départ du premier concurrent 2^{ème} Etape à : **Dimanche 21 Sept à 9h30 du Parc Fermé d'Envermeu**
Arrivée du 1er concurrent de la 2^{ème} Etape à : **Dimanche 21 Sept à 15h12 du Parc Fermé à Envermeu**
Vérification finale ont lieu au Centre Autovision d'Envermeu.....
Publication des résultats du rallye : **30 minutes au plus tard après le pointage au CH5A**
Remise des prix : **Place de la Mairie de Envermeu au fil des arrivées**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent les 20 et 21 Septembre 2025, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'Envermeu, un rallye dénommé :

30^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 522 du 04/07/2025

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro 45 du 04/07/2025

Organisateur Technique

Nom : Dieppe Rallye
Adresse : Parking de la Barre 8 rue Claude Groulard 76200 DIEPPE
Téléphone : **06 69 47 98 45**
Email : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
Adresse : Parking de la Barre 8 rue Claude Groulard 76200 DIEPPE

Téléphone : 06 10 67 72 95
Email : asapaysdedieppe.poppy@orange.fr
Site internet : asapaysdedieppe.free.fr

Permanence du rallye

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
Pendant la durée du rallye : au PC course installé dans la Mairie d'Envermeu

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Gilles ROUX
Membres	Francis LEVAVASSEUR Françoise MAWDSLEY

Direction de Course :

Directeur de Course Général	Julien MEURET
Directeur de Course Adjoint	Guillaume LEGRAND
Adjoints à la direction de Course	Jean Pierre LACROIX Anita MISSWALD

Directeurs de Course délégués :	
Epreuves spéciales	Sebastien DEUIL Claude ROJ
Véhicule Tricolore/Autorité	Hubert VERGNORY

Médecins ES

Christiane Le Guic
Hervé GALLOIS
Croix Rouge

Commissaires Techniques

Sylvain CHAMPROBERT « Resp »
Laurent BRAURE « Resp VH »
Jean Louis AUBLE
Jacques SALENNE
William BLOT
Agathe LOUCHART
Vincent GRUERE Stagiaire

Chargés des relations avec les concurrents

Claire LEBRUN
Michel GUENET

Liaison Radio

LRSA Normandie

Classements

Rally GT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} Rallye Régional d'Envermeu compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2026 coefficient 2
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2025
- Challenge ASA Pays de Dieppe 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires le Samedi 20 Septembre 2025 de 7h30 à 12H30 ET 13H30 à 15h00 à la salle des Fêtes 1 place Gérard Picard à Envermeu.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité à donner aux vérifications techniques

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (Panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Samedi 20 Septembre 2025 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h au Centre Autovision Zone Artisanale de Torqueville 100 rue du Pré aux vaches à Envermeu. Les voitures devront être stickées (plaques, Numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Elles se dérouleront de la manière suivante :

**Groupe F-RC4 et F-RC3 de 9H à 11h
Groupe F-RC2 et F-RC5 de 14h00 à 16h00
Groupe F-Rally Nat et F-RGT de 11h à 14h**

La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye sur la D920 entre Bellengreville et Envermeu. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées au Centre Autovision. Le prix horaire de la main d'oeuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye Régional d'Envermeu doit adresser au secrétariat du rallye :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE
Tel : 06.69.47.98.45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 8 septembre 2025 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- 1^{ère} page de la Fiche Homologation
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 150 voitures. Soit 125 modernes et 25 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 25 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
 - 280 € soit - 40€ pour les équipages inscrits sur la liste des partants du 51^{ème} Rallye de Dieppe – Normandie
 - 300 € soit -20 € aux licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE (Pilote ou Copilote) n'ayant pas participé au 51^{ème} Rallye de Dieppe Normandie.

Une seule réduction d'engagement applicable par équipage, pas de cumul possible

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit avant le début des vérifications administratives sera intégralement remboursé.

3.2.7.P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé à proximité de la rue de la Gare à Envermeu. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leur seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE ENVERMEU 2025 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du Vendredi 20 Septembre de 16h à 20h et le Samedi 21 Septembre à partir de 7h.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Une fiche assistance à télécharger est à fournir obligatoirement avec votre demande d'engagement. Vous y trouverez les coordonnées du responsable du parc pour les cas particuliers.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de Non-respect

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} Rallye Régional d'Envermeu représente un parcours de 107.100 km.

Il est divisé en 2 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,600 km.

Les épreuves spéciales sont : **Le Bucq (ES1) :9,2 km Saint Ouen (ES 2/4) : 4,8 km et Douvrend (ES 3/5) : 9,9 km.**

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu **uniquement** le samedi 20 septembre 2025 de 7h30 à 17h. **3 passages maxi.** Le carnet d'itinéraire sera disponible à la Salle des Fêtes d'Envermeu.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrent : Chasuble rouge
- Directeur de course : Chasuble rouge

7.5.17.3.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :
Classement général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
315 €	230 €	160 €	120 €	60 €

Classement par classe (33) (N1 / N2 / N2série / N3 / N4 / A5 / A5K / A6 / A6K / A7 / A7K / A7S / A8 / R1 / R2 / FR2 / R2J / R3 / R4 / Rally2 kit / R5-Rally2 / Rally3 / Rally4 / Rally5 / F2-11 / F2-12 / F2-13 / F2-14 / F2-15 / GT9 / GT10 / RGT / GT+)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 10 partants	315 €	170 €	130 €	50 €	30 €
De 6 à 10 partants	270 €	120 €	60 €	40 €	
De 4 à 5 partants	220 €	100 €	50 €		
De 1 à 3 partants	130 €				

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €
--------------------	-------